

NOUVELLES JURIDIQUES

Mesures spécifiques aux entreprises impactées par les restrictions d'accueil :

A la suite des nouvelles mesures sanitaires annoncées le 23 septembre dernier, le Gouvernement renforce le soutien aux entreprises impactées par les dernières restrictions d'accueil au public liées à l'état de la situation sanitaire dans certains territoires.

Parmi les dispositifs intensifiés, figurent notamment :

- **Le renforcement du volet 1 du fonds de solidarité** : prise en charge de la perte de chiffre d'affaires jusqu'à 10.000 € par mois pour les entreprises fermées administrativement ainsi que pour les entreprises visées par des restrictions (fermeture à 22h pour les bars et abaissement de la jauge à 1.000 personnes pour les rassemblements) justifiant d'une perte de chiffre d'affaires supérieure à 80%, contre une aide mensuelle de 1.500 € auparavant ;
- **Le prolongement de l'activité partielle**, jusqu'à la levée de la fermeture ou de la restriction horaire ;
- **L'exonération de cotisations sociales** pendant la période de fermeture ou de restriction horaire.

Retrouvez le communiqué de presse de Bruno Le Maire en cliquant [ICI](#).

Plan de relance :

Le plan de relance prévoit une série de mesures à destination des TPE/PME :

- **Renforcement des fonds propres** : une garantie publique à des fonds d'investissement nationaux ou régionaux labellisés « France relance » est prévue. 10 à 20 milliards d'euros de prêts participatifs de long terme soutenus par une garantie partielle de l'Etat pourront aussi être accordés aux TPE/PME par les banques ;
- **Plan de soutien à l'export** : le gouvernement prévoit le renforcement des moyens de l'assurance-prospection avec la création d'une offre dédiée aux plus petits projets, la prise en charge de 50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle via des « chèques exports » ou encore une aide de 5.000 € pour l'envoi en mission d'un jeune diplômé sous statut VIE ;
- **Aide à la transition écologique des TPE/PME** : le plan de relance détaille le dispositif lancé en juin avec la Bpi et l'Ademe pour accélérer la transition écologique des TPE/PME ;

- **Aides forfaitaires et un label « coq vert »** : une offre d'intégration de la transition écologique dans le quotidien des artisans, commerçants et indépendants est actuellement en construction. Elle s'appuierait sur le « coq vert », emblème créé pour identifier les entreprises engagées dans la transition écologique.